

Compte-rendu CTLocal du 12/10/2022

Site de la section de l'Aude: <http://www.dgfip.cgt.fr/11/>

Présents pour la direction : Demonet, Ordonaud, Pagès, Siccardi.

Présents pour les syndicats : 3 FO (dont les 2 postes d'élus titulaires), 4 Solidaires (les 4 postes d'élus titulaires), 2 CGT (dont le poste d' élu titulaire). Ce CTL est convoqué sur une demi-journée ce qui laisse à notre élu et son suppléant moins de deux heures pour le préparer et moins de deux heures pour en faire le CR et le publier (afin de respecter notre mandat et nos engagements des élections, il y a 4 ans).

Ce CTL commence avec la lecture des liminaires de Solidaires, FO et la CGT (voir sur notre site) avec d'entrée de multiples questions : suppressions d'emploi, coût de la vie, mutations, FACVT, NRP, disparition de la « n°2 » de la DDFIP.

En réponse à ces liminaires le directeur nous annonce que ce CTL sera peut-être le dernier de l'année sauf si d'autres sujets avaient besoin d'être évoqués (ce qui sera finalement le cas et nécessitant un prochain CTL).

À cela nous répondons au directeur comme nous l'avons déjà demandé dans nos liminaires que nous souhaitons avoir des informations concernant l'avancement des travaux dans le cadre du FACVT et que nous souhaitons avoir un point complet sur le NRP et les différentes restructurations de services dans le département, comme le SIE de Carcassonne avec son antenne à Limoux un an après sa mise ne place.

Le directeur tente ensuite de nous expliquer pourquoi aucun B stagiaire n'a été affecté dans le département de l'Aude pour 2022. Selon lui, la direction générale prépare le mouvement 2023 avec une volonté de faire rentrer un maximum de titulaire en attente lors de ce mouvement de septembre 2023. Le directeur et la DG évaluent, (avec quels outils ?), qu'il va y avoir une grosse vague d'entrées et d'affectations dans le département de l'Aude pour septembre prochain. **Nous demandons alors au directeur de nous expliquer comment cela se fait que les titulaires seraient en attente d'affectation alors qu'ils ont déjà demandé le département de l'Aude et qu'ils ne l'ont pas obtenu malgré des postes restés vacants dans le département (7B et 10C).**

Sa réponse nous laisse plus que dubitatifs : des demandes de mutation seraient bloquées au niveau national avec la volonté de la DG de ne pas appauvrir des directions peu attractives (peu demandées) qui se verraient trop vider de leurs agents et de ne pas transférer des vacances d'une direction à l'autre....

Il existerait donc un processus de blocage des demandes de mutation (sans que les concernés ne le sachent !!) au niveau national effectué par la DG dans le seul but de ne pas appauvrir encore plus une direction par rapport à une autre en terme de nombre d'agents. Cela est tout à fait inadmissible et inacceptable de notre point de vue. D'après le directeur, les organisations nationales seraient au courant de ce processus qui consisterait au plan national à geler des postes comme sait déjà bien le faire notre direction locale (voir l'année dernière). La question doit être posée à nos représentants nationaux.

Un débat s'ensuit concernant l'attractivité du département de l'Aude et plus généralement de la DGFIP. Selon le directeur le problème ne serait pas le nombre de postes offerts et proposés lors des différents concours mais

bien l'attractivité de la DGFIP pour remplir toutes les vacances de poste. Il est vrai qu'il y a plus de candidats présents que de postes offerts aux différents concours, mais il est communément admis que pour avoir un niveau de qualité de candidat requis (C, B, ou A) à l'accomplissement des missions, il faut trois ou quatre fois plus de candidats que de postes, il est vrai que ce seuil se rapproche à la DGFIP. Mais Monsieur le directeur, l'attractivité n'est-elle pas justement la conséquence des rémunérations des conditions de travail et d'épanouissement dans une profession ?

Toutes les directions départementales ont effectivement des vacances de poste que la DG entend équilibrer en nombre en bloquant des demandes de mutation. Ne faudrait-il pas tout simplement recruter plus ? La démonstration de la direction reste hasardeuse.

Concernant les suppressions d'emplois le directeur confirme les chiffres, à savoir 850 suppressions d'emplois à la DGFIP pour 2023 et 3000 suppressions d'emplois d'ici 2027. Le directeur « n'en dira pas plus ». Il nous laisse tout de même entendre qu'il prévoit une redistribution des postes sans parler de suppression sur certaines missions, notamment la réaffectation de cadre A sur le contrôle fiscal et la réaffectation de personnel sur les missions amendes (directives nationales). Mais cela se fera au détriment de quel service ? Et de quelle mission ? Ce qui est sûr c'est que plutôt de recruter, des services vont encore trinquer.

Le directeur nous parle de premières réflexions début novembre, qu'il verra à ce moment-là et aura des réunions interrégionales. Il n'aurait donc réfléchi pour l'instant à rien qu'il juge bon de nous dire sauf ... à la non suppression d'administrateurs, espérant que le poste vacant de Mme Goutaudier soit bien pourvu car il y en a besoin ... Bien sûr, réponse négative à notre proposition de dire au DG de ne pas supprimer de postes dans son département.

Le directeur nous confirme que la numéro 2 de la DDFIP n'est plus en poste, que la vacance de ce poste implique une redistribution des tâches sur les autres administrateurs de la direction, ce n'est donc pas un emploi fictif (à l'époque le directeur M. Quintin nous avait bien dit qu'il n'avait pas demandé la création de son poste sous entendant qu'il ne saurait quoi en faire ...). Un AFIP devrait donc arriver en remplacement. Si la DG refuse de ne pas supprimer de postes, la CGT propose au directeur de supprimer simplement ce poste, cela permettrait de financer l'emploi de 5 agents.

Suite à plusieurs demandes notamment sur l'antenne de Lézignan, la direction nous expose sa volonté de faire des réunions par métiers et par service au sein de la DDFIP. Mais l'organisation semble compliquée car en fonction des missions et services cela peut représenter beaucoup de monde.

Nous passons au seul point à l'ordre du jour de ce CTL :

1- Réorganisation du SIP de Carcassonne

M. Pagès, responsable SIP, présente le sujet. Cette réorganisation du SIP de Carcassonne se fait sans modification de charges ni de ressources.

La volonté est d'offrir plus de souplesse au service et aux agents. Elle se base sur la réduction du nombre de secteurs d'assiette qui passe ainsi de 3 à 2. Il s'agit également de rendre le Service Relations Usagers (SRU) plus autonome.

Deux souhaits ont été formulés par les équipes :

- être moins sollicité pour des remplacements à l'accueil et pouvoir se concentrer sur les tâches de gestion

- pour l'équipe de recouvrement : pouvoir faire du recouvrement forcé toute l'année, ce qui n'est pas le cas actuellement en période de campagne.

Le Service Relation Usager peut et devra prêter main forte au recouvrement dans le cadre des délais de paiement (SISPEO) pendant les périodes de campagne.

La remarque est faite concernant le PAS : beaucoup de demandes d'accompagnement qui émanent des usagers, ce facteur est cité dans les éléments de contexte (favorables ?) mais nous considérons que le PAS est une surcharge de travail pour les agents d'assiette (incompréhensions, contentieux, modulations etc, etc).

« On ne cherche pas à pallier à une éventuelle augmentation ou diminution de charge avec cette réorganisation ». **Bonne nouvelle car les Chefs de Service ont beau s'évertuer à perdre du temps (et faire perdre du temps) à réorganiser et re-réorganiser et changer les attributions des uns ou des autres mais, cela ne compensera jamais des postes vacants ou des suppressions d'emploi !** Cependant faire une réorganisation sans faire un état de l'évolution des charges nous semble hasardeux.

Le SRU doit accompagner et aider les autres services (assiette et recouvrement) sur les autres missions lorsque l'accueil au public (physique et téléphone) est fermé.

La réorganisation du service s'est faite par point d'étape, et l'organisation par l'encadrement de 4 GT et ce depuis septembre 2021. Un point de surveillance que nous constatons sur d'autres SIP est la tendance à grever l'assiette de moyens humains et à relativement préserver le recouvrement. Ceci est un très mauvais calcul car chacun (qui travaille concrètement en SIP et ne fait pas que « superviser ») sait qu'une mauvaise assiette rend le travail de recouvrement beaucoup plus compliqué !

Nous déplorons que l'ISST et le médecin de prévention n'aient pas été consultés pour cette réorganisation.

En conclusion de ce sujet, suite à une nouvelle question CGT, **le directeur n'assure pas que suite à cette réorganisation il n'y aura pas de suppressions d'emploi en 2023 sur le SIP** de Carcassonne même si sa philosophie de 2021 était de ne pas supprimer de postes sur des services réorganisés. La politique de nos directeurs se fait au gré de ... de on ne sait pas quoi.

Les agents du SIP ne nous ont fait remonter aucune problématique.

Abstention de la CGT.

2 - Questions Diverses

- **Antenne de Lezignan** : sentiment de mal-être vécu de la part des agents, aucune réunion n'a été organisée avec le service de gestion comptable au complet. **Aucune visite de la direction n'a été organisée pour accompagner ces agents dans le changement de leur organisation.** De plus, le mobilier de l'antenne de Lezignan aurait été démonté par les équipes techniques sans qu'aucun agent n'ait été au préalable averti. Un jour pendant les horaires d'ouverture au public, les collègues ont même vu quelqu'un venir retirer la plaque « Finances Publiques » sur la devanture du bâtiment.

- Une question est posée concernant **le téléphone** et la répartition des charges. Suite à un tableau par site et service demandé par la CGT, (rappelez-vous tous les problèmes de téléphone accumulés sur tous les sites mais, notamment à la cité administrative), une incohérence est soulevée sur le fait qu'il est y est le même nombre d'agents affectés à la cellule téléphonique sur les sites de Limoux et de Narbonne alors que ces deux services sont profondément différents quant au nombre d'usagers qu'ils gèrent, et le nombre potentiel d'appels reçus par ces services. Le directeur tente de s'en sortir en précisant que sur Narbonne a été mis en place un pôle téléphonique avec quatre postes susceptibles d'être utilisés pour assurer la réception téléphonique. Le directeur pense que ces quatre postes sont régulièrement utilisés. Nous lui confirmons que sur le site de Narbonne un seul agent est affecté au pôle téléphonique par demi-journée avec la mise en place d'une rotation entre tous les agents du SRU. Cette information est confirmée à voix basse par Monsieur Ordonaud. Le directeur conclut donc en précisant qu'il va étudier la question.

- Concernant les mesures de **sobriété énergétique** la direction prépare une communication à destination de tous les agents. Monsieur Ordonaud ne veut pas avancer de chiffres concernant la température maximale qu'il faudra dans les bureaux durant l'hiver prochain. **Mais il précise tout de même que la direction va faire retirer tous les chauffages individuels qu'elle a fait installer (!).** Va être demandé au chef de service de faire la police concernant les agents qui ramèneraient leur propre chauffage individuel. Monsieur Ordonaud précise même : « il va faire plus froid dans les bureaux cet hiver ». Rappelons que la norme Afnor préconise dans les bureaux (travail statique) une température entre 20 et 22° !

- À ce jour 5 collègues de la DDFIP font l'objet de rappel sur leur **fiche de paye** concernant des indus et le versement de primes auxquelles ils n'avaient pas droit. Ces rappels concerneraient des périodes de 2 à 8 ans. **Monsieur Ordonaud justifie cela par le fait que le CSRH de Montpellier n'effectue que des contrôles internes à posteriori, et que le CSRH ayant été mise en place en 2018 n'a pas commencé ses contrôles immédiatement mais qu'à partir de 2020.** Pour des rappels sur des erreurs datant de 8 ans en arrière, le CSRH n'existait pourtant pas... Que fait la DDFIP de l'Aude... Conclusion, vérifiez bien vos fiches de paye pour ne pas avoir de surprises. **Nous avons des guides à disposition sur notre site local.**

- un point est demandé sur l'emploi au SIP assiette de **Limoux** avec deux postes vacants ! Le contractuel est arrivé au 01/10 mais en stage et le Pacte arrivera au 01/12 mais partira en stage ...

La CGT a beaucoup de QD et ne peut pas toutes les poser, quitte la séance compte tenu des horaires ; un CTL sur la journée aurait été bcp plus fructueux, finalement la question de voir point par point le FACVT sur chaque site est repoussée ainsi que le sujet du SIE Carcassonne et antenne Limoux (bilan au bout d'un an) et du point bilan sur le NRP ; des questions sont en suspens comme le RIAC etc

Pensons à voter localement un peu CGT en décembre 2022 pour garder notre seul poste d'élu CGT dans les comités techniques audois (- qui deviendront des CSAL -) !

(Au moment où nous écrivons ces lignes il semble que tous les administrateurs sauf un soient déplacés pour des raisons inconnues non publiques à ce jour...)

Contactez les collègues de la CGT Finances Publiques 11
cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr; cgt.ddfip11@gmail.com